



LES REPRESENTANTS CGT AU CHSCT

Arnaud CHASSAING Titulaire (DRFIP)
Bernard MOURGUES Titulaire (DOUANES)
Aurélien FERNANDEZ Titulaire (DRFIP)
Christophe LARROUDE Expert (DOUANES)

Olivier NEDOBEJKINE Suppléant (DIRCOFI)
Axel ESCOT-SEP Suppléant (DRFIP)
Frédéric MANCINI Suppléant (DOUANES)
Agnès REGARU Experte (DOUANES)

cgt.drifip33@dgfip.finances.gouv.fr
bernard.mourgues@douane.finances.gouv.fr
cgt.dircofi-sudouest@dgfip.finances.gouv.fr

COMPTE RENDU CHSCT DU 17 NOVEMBRE 2015

Un CHSCT très dense, pas moins de 10 points à l'ordre du jour uniquement consacrés à la direction des douanes hormis les questions diverses et les discussions entourant l'approbation des PV des séances antérieures. Après les questions diverses qui restent très importantes pour la CGT, la densité d'un tel ordre du jour a amené la fin des débats à 19h. La réunion débute par la lecture d'une déclaration préalable dans laquelle l'ensemble des représentants des personnels s'associe à la douleur des familles touchées par les lâches attentats de vendredi soir (<http://www.financespubliques.cgt.fr/33/spip.php?article275>).

Dans cette déclaration intersyndicale, les représentants des personnels affirment leur détermination à continuer à oeuvrer pour obtenir des politiques publiques à la hauteur des enjeux sociétaux actuels.

Si en ces temps difficiles, nous mettions sous le boisseau nos revendications cela voudrait dire que les lâches criminels qui ont opéré le 13 novembre dernier ont pour partie atteint leur but.

Dans ce texte, nous dénonçons également l'atteinte à l'interdirectionnalité des CHSCT constituée par un ordre du jour consacré uniquement aux questions concernant une seule direction.

La lecture de la déclaration préalable se termine par une minute de silence en hommage aux victimes des attentats parisiens.

Postérieurement à ce moment de recueillement, les représentants CGT ont fait remonter au Président les carences de communication à la DRFIP survenus le 16 novembre concernant l'organisation de la minute de silence et la transmission des règles de sécurité.

En effet, nous ne pouvons que déplorer que sur certains sites, le courriel adressé par la Direction le matin n'ait pas été transmis aux agents. Bien sûr, ces derniers se sont organisés seuls pour faire la minute de silence. Pour autant et au delà du caractère anormal et indécent de cette situation, en milieu d'après-midi, ils n'avaient toujours pas été destinataires des mesures de sécurité !

Ainsi la CGT a exigé, à l'avenir, une communication directe à l'ensemble des agents.

Les PV :

Le PV de la séance du 06 juillet 2015 est approuvé à l'unanimité.

Les autres PV, des 12 mai 2015 et 19 juin 2015, sont approuvés sous réserve de la mention en leur corps des divergences qui subsistent sur certains points entre la présidence du CHSCT et les représentants des personnels.

RSST des Douanes (registres santé et sécurité au travail)

Un certain flou artisanal entoure le document présenté par la douane : mélange de fiches récentes et de fiches plus anciennes dû au décalage qui existe entre les temps de réponse de l'administration aux annotations des agents, fiches rédigées mais non communiquées.

Le conseiller de prévention confirme qu'il s'agit d'une extraction du registre ce qui explique pourquoi certaines fiches n'y figurent pas et qu'il ne saurait y avoir de soustraction de fiches, le système l'empêchant.

Les points abordés et qui nécessitent un suivi particulièrement attentif du CHSCT33

concernent notamment l'isolation phonique à l'Hôtel des douanes, le remplacement de fauteuils ergonomiques au CODT (Centre Opérationnel Douanier), la fourniture d'un fauteuil relax pour ces agents qui réalisent des veilles opérationnelles en H24 ainsi que les problèmes de luminosité toujours au CODT.

La CGT demande en parallèle de l'envoi de l'intégralité des fiches que l'extraction des ces dernières nous soit communiquée en format excel afin de permettre une meilleure visualisation de la situation d'un site. Les représentants CGT ont également précisé que la direction fasse figurer une colonne « état d'avancement du dossier », ce qui permettra d'exclure les dossiers clos.

Compte-rendu de la Commission d'examen des projets immobiliers du **12/10/2015 :**

En premier lieu, les représentants au CHSCT ont réaffirmé le principe qu'une commission technique même lorsqu'elle traite de différents projets, doit faire l'objet d'un seul relevé de conclusion.

Les débats ont porté essentiellement sur l'aménagement des nouveaux locaux de la Brigade de Périgueux et sur deux difficultés signalés par les agents concernant la surface au sol insuffisante des vestiaires (13,51 m² pour les hommes et 5,16 m² pour les femmes) et la taille également inadaptée bien que normative des 20 armoires de rangement (60 cm de large) qui vont y être installées.

La solution envisagée par la direction des douanes n'est pas satisfaisante : un espace de rangement de 2,50 m X 0,60 m ! qui ne règle pas le problème de la surface au sol très contrainte.

Une fois de plus, devant la surdité de la Direction, la CGT a demandé le principe d'une visite par le CHSCT33 des nouveaux locaux afin d'évaluer toutes les solutions pour remédier à ce problème, et faire entendre les revendications des agents. Cette proposition, a été votée à l'unanimité par les OS.

Examen du rapport consécutif à la **visite du 10/09/2015 effectuée par la** **délégation du CHSCT33 au bureau** **des douanes de Périgueux :**

La visite n'a pu donner lieu à un compte rendu unique du fait d'une prise de position inadaptée de la représentante du Président du CHSCT33 qui nous avait fait savoir que la question de la charge de travail et de la situation sociale des agents réorganisés étaient hors de compétence de cette instance.

Prise de position étrange étant donné que la charge de travail fait partie intégrante des conditions de travail des agents et que la prise en compte de la situation sociale des agents réorganisés permet de leur donner un minimum de visibilité sur leur avenir professionnel et personnel.

Cette position mise en relation avec les tentatives d'atteinte au périmètre du CHSCT ainsi qu'aux droits des représentants de cette instance inquiètent fortement les organisations syndicales. La CGT a fait savoir à plusieurs reprises, et continuera à le faire savoir à l'ensemble des Directions totalement hermétique sur le fait, qu'il est bien du rôle du CHSCT de parler des effectifs, et pas seulement des emplois,

Fort heureusement, le Président a recadré les débats car si cette velléité d'entrave avait été confirmée, nul doute que les représentants des personnels auraient reconsidérés leur participation à cette instance.

Projet de fermeture du bureau de **douanes de Périgueux :**

L'ensemble des représentants des personnels s'est déclaré dans l'impossibilité d'émettre un avis sur le projet de fermeture du bureau pour les raisons suivantes:

- absence d'informations sur la questions des effectifs concernant les services qui reçoivent les charges de travail transférées (évolution de leur ER),
- absence d'avis du médecin de prévention sur le projet,
- information plus précise sur la question de l'allongement des trajets domicile-travail pour les agents réorganisés,
- présentation du schémas d'organisation avant-après le projet,
- insuffisance des propositions de reclassement pour les agents,
- compte rendu de la visite de site non abouti du fait d'une prise de position inadéquate de la représentante du Président du CHSCT sur les questions de la prise en compte par l'instance de la notion de charge de travail et de la situation sociale des agents réorganisés (ce que le Président a reconnu).

Deux solutions s'offre à la direction : soit elle prend en compte nos demandes et attend une prochaine séance du CHSCT pour représenter le dossier avec tout ou partie des documents demandés, soit elle passe en force et porte directement le projet en Comité Technique pour avis.

En tout état de cause, si la direction des douanes choisit la seconde option, elle enverra un très mauvais signal aux agents et à leurs représentants.

Bilan de la démarche de prévention des risques psycho-sociaux expérimentée sur la DI de Bordeaux :

Le conseiller de prévention des douanes a présenté la démarche qui a associé un psychologue du travail dans trois services choisis par la douane dans la direction interrégionale.

Le Médecin de Prévention s'est réjoui de cette démarche et de sa mise en œuvre.

La CGT continue à regretter que les représentants des personnels n'aient pas été davantage associés notamment pour le choix des services : pourquoi n'avoir pas choisi des services réorganisés ?

Le constat fait par le conseiller de prévention nous donne raison puis qu'il reconnaît que cette démarche est plus efficace sur des situations dégradées qu'en préventif.

Ainsi un des arguments avancés par la Direction afin d'exclure les sites restructurés de ce périmètre qui était de se positionner dans du « préventif » et non du « curatif » fond comme neige au soleil.

Son second argument présentant ces sites comme non significatifs ne tient plus non plus du fait de la multitude de réorganisations en cours et à venir.

Une des préconisations pour prévenir les risques est de faire régulièrement des réunions de service, c'est bien de la préconiser mais c'est encore mieux de le faire.

En effet, pour certains services pourtant objet de l'expérimentation on se rend compte qu'aucune réunion n'a eu lieu depuis plusieurs mois.

Autre remarque de la CGT : la démarche a éludé le risque engendré par le non-respect par les directions des instances consultatives (CHSCT, CT) lors des projets de réorganisations, ce qui a pour effet de créer des situations de tension dans les services.

Les exemples sont nombreux lors de réaffectations de bureaux, d'allongement de trajets professionnels ou de nouvelle répartition des charges de travail dans un service.

Sur le sujet de la prévention des RPS, une des priorités de la circulaire ministérielle, la CGT continue à demander inlassablement et sans résultat jusqu'ici le tableau de bord des indicateurs sociaux 2014.

Elle préconise de rendre la démarche de prévention itérative à travers un questionnaire qui pourrait être envoyé à tous les agents.

Suivi des mesures prises par la direction des douanes suite aux troubles psycho-sociaux signalés par les agents du CSRH sur le registre Santé et Sécurité au Travail :

Le représentant de la direction des douanes rappelle le contexte : la bascule sous l'outil SIRHIUS a été effectuée et le service est dans une phase de finalisation des travaux de la paye de décembre pour envoi des données à la DRFIP le 20 Novembre.

Selon lui, les gestionnaires sont plus apaisés maintenant qu'ils ne gèrent qu'une seule application et qu'ils ont la maîtrise de la mise à jour des documents RH.

Le fait d'avoir secoué le cocotier notamment par les leviers offerts par les prérogatives du CHSCT a conduit la direction à demander du personnel supplémentaire mais ce renfort est pour partie conjoncturel : 15 Paris Spécial (équipes de renfort) ont été intégrés pour une période par définition temporaire.

Le représentant du CSRH revient sur les mesures prises suite aux difficultés et aux maux signalés par plus de vingt agents sur le registre santé et sécurité au travail :

- entretiens proposés avec le directeur interrégional,
- actions sur l'organisation : identification des besoins en formation, édition de bulletins d'information propre au service sur des sujets d'actualité, éditions de fiches réflexe, mise en place de règles de messagerie,
- mise en place de formation spécifique en bureautique notamment,
- mise en place d'un portail RH pour permettre un routage des documents vers les gestionnaires,
- prise en compte des demandes de changement au sein de la structure,
- action externe vers les FRHL pour permettre une meilleure répartition des tâches, uniformisation des documents type, formation de certains personnels des FRHL.

Bref, on a eu l'impression que contrairement à la dernière séance du CHSCT, le hiérarque du CSRH avait des choses à nous dire autres qu'une mise en cause de la montée en compétence des agents et de leurs motivations.

Malgré tout, des difficultés majeures subsistent liées notamment aux tâches manuelles qui demeurent sur une application que l'on avait présentée comme entièrement automatisée et à la question du niveau d'effectifs dont dépendent les conditions de travail au sein de la structure.

En effet, le renfort des agents Paris -Spécial n'est que temporaire. La CGT a réédité sa proposition de créer au sein du CSRH un volant d'agents sans portefeuille dédié pour palier les absences.

Rappelons que les agents travaillent par binôme et que lorsqu'un des deux agents est absent, l'agent restant se retrouve avec un portefeuille de 700 agents à gérer.

Le représentant du CSRH reconnaît que certaines tâches demeureront manuelles, sur la question des effectifs il argumente que l'effectif initial a été porté de 87 à 92 et que certains agents Paris-Spécial resteront jusqu'à fin juin.

Concernant le volant d'agents, la DG s'interroge sur le sort qu'elle donnera à notre revendication.

La parole est ensuite donnée sur le sujet à la Médecine de Prévention.

Les causes des troubles psycho-sociaux qu'elle a pu identifier sont majoritairement en lien avec :

- une charge de travail trop importante par rapport aux moyens,
- les difficultés liées à l'application SIRHIUS,
- la complexité du travail,
- le manque de formation,
- un travail mal défini,
- la pression temporelle

Même si tout n'est pas réglé dans ce service, les actions mises en œuvre vont dans le bon sens même si nous déplorons qu'elles n'aient pas été pensées en amont du projet.

Pour autant, les conditions de travail étant intimement liées au niveau d'effectifs comme dans tous les services à l'heure actuelle, les représentants des personnels ont émis une recommandation pour que les effectifs du CSRH ne descendent pas en deçà du seuil plancher de 110 agents, peu ou prou le niveau actuel.

Point sur la situation au site d'archivage du CSRH au Bouscat suite à l'accident de service survenu le 24/09/2015 :

Rappelons que suite à la fermeture intempestive de deux armoires électriques un agent du CSRH a été blessé au bras. Il aura fallu cet accident pour que des mesures, on l'espère efficaces, soient mises en œuvre :

- changement de tout le système informatique,
- élargissement des plateaux au minimum à 80 cm, remarque faite par les OS lors d'une visite du CHSCT sur ce site,
- désignation d'agents pour manipuler les systèmes de commandes.

Les travaux d'élargissement des travées devraient avoir lieu semaine 50.

La direction loue la réactivité de la société (nous aussi !) mais tout autant la gratuité des interventions...

Création de la cellule régionale des tabacs de Bordeaux :

Ce point est présenté par la Direction comme un simple point d'information.

Or, le CHSCT33 avait été saisi par le CTSD en juin sur la question de la création de cette cellule.

La Direction des Douanes avait alors balayé d'un revers de la main cette saisine en avançant le caractère non significatif de ce projet. Les représentants CGT avaient contesté cette position en s'appuyant sur l'article 57 du décret de 82. Ils ont également dénoncé le non respect du processus de consultation.

Pour cette séance, les représentants CGT ont en plus constaté que des d'informations étaient manquantes : fiches de poste, point sur l'allongement des trajets domicile-travail pour les agents réorganisés, schéma d'organisation, aspect immobilier concernant l'agente du SRE qui a été déplacée à l'Hôtel des douanes. Ainsi, la CGT constate une nouvelle fois que les réorganisations sont mise en place en faisant fi de toutes ses observations et d'un quelconque dialogue social.

Questions diverses

Aéroport de Mérignac

La CGT a dénoncé le fait que la création du poste de travail des douaniers installé dans le nouvel aérogare BILLI à Mérignac n'ait fait l'objet d'aucune consultation du CHSCT33.

Résultat : Appareil Rayons X placé trop près de la porte automatique et problèmes liés à la sécurité des agents pendant les contrôles.

Le directeur promet de s'intéresser (enfin) à la question y compris pour les autres zones de contrôle afin d'en sécuriser les accès.

Brigade du Verdon

Un point a également été fait sur les déplacements de la brigade du Verdon dans le cadre de la prévention du risque routier : distance kilométrique en baisse de 28% par rapport à 2014.

Rappelons que les agents ne sont plus que deux en poste, la direction persistant dans sa volonté de fermeture de cette structure malgré le développement annoncé du port de Commerce, l'existence d'un port de plaisance important et d'une zone de franche, autant de contradictions que nous avons rappelées .

Rapprochement SPF/ Enregistrement Libourne

La CGT a interrogé le Président sur l'état d'avancement de potentiels projets de rapprochement du SPF et de la cellule enregistrement sur Libourne. Pour seule réponse, il nous a été confirmé la préconisation de la Direction générale de créer un seul SPF par département. La Direction a reconnu qu'une évolution de nos structures actuelles en découlait et qu'au vu du caractère important de ces restructurations (au sens de l'article 57 du décret de 82), les instances adéquates seraient informées et consultées à maturité du projet.

Lesparre

Suite aux nouvelles révélations lors de la dernière séance plénière, les représentants CGT ont à nouveau interpellé le Président sur le projet de relogement des services de Lesparre. Ce dernier a précisé qu'une réunion se tiendrait le 24 novembre à la mairie à laquelle la Direction participera.

Nous sommes donc impatients de prendre connaissance du compte rendu de cette réunion...

Formations Interdirectionnelles du CHSCT

La CGT a pointé, notamment pour la formation conduite, des incohérences quant à l'évolution du ciblage des publics. En effet, certains agents répondant parfaitement à ce ciblage n'ont pas encore bénéficié de cette formation tandis que d'autres qui dans le cadre de leurs mission ne sont amenés à utiliser un véhicule en ont bénéficié !

Sécurité cité administrative

La CGT a demandé un renforcement de l'équipe de sécurité de la cité afin qu'ils puissent mettre en œuvre les mesures découlant du plan d'urgence dans de bonnes conditions.